

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 14 MAI 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 mai 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20210514/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20210514/access.html>

Le 14 mai 2021, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La société 3A Conseil, représentée par Madame Sabrina MERNICHE, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, s'est fait excuser.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Khaled KOUBAA en qualité d'Administrateur,
- Déclarations Annuelles des Administrateurs,

- Arrêté des Comptes annuels 2020,
- Arrêté du Rapport d'activité 2020,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- OP3FT Branches / Approbation des Comptes annuels 2020 par l'Actionnaire Unique,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents par visioconférence, les restrictions des déplacements liées à la Covid-19 n'ayant pu permettre leur présence physique.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR KHALED KOUBAA EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR**

Conformément à l'Article 6 des Statuts de l'OP3FT, Monsieur Khaled KOUBAA a été élu le 11 juin 2018 en tant qu'Administrateur de l'OP3FT par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, et son mandat est renouvelable par périodes de trois ans. Le mandat de Monsieur Khaled KOUBAA expire le 11 juin 2021.

Monsieur Khaled KOUBAA a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction d'Administrateur au sein du Conseil d'administration.

Dans ce contexte, Monsieur Khaled KOUBAA ne prenant pas part au vote, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Khaled KOUBAA en qualité d'Administrateur pour trois ans, soit jusqu'au 11 juin 2024.

## **DÉCLARATIONS ANNUELLES DES ADMINISTRATEURS**

Aux termes de l'Article 6 des Statuts de l'OP3FT, « les administrateurs s'engagent à agir en toute indépendance et neutralité vis-à-vis d'intérêts particuliers, y compris ceux des éventuelles personnes morales au sein desquelles ils exercent une fonction, et ce dans le respect des principes fondateurs définis dans les présents Statuts. »

Les administrateurs de l'OP3FT réitèrent ces engagements pris lors de leur entrée en fonction et signent chacun la « Déclaration annuelle des Administrateurs ».

Le Conseil d'administration décide de la publication de ces déclarations annuelles, accompagnées d'une traduction en anglais, sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/das/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/das/access.html>

## ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2020

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2020 et les faits importants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son neuvième exercice débutant le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT n'a pas reçu de dons manuels issus de la générosité publique au cours de l'année 2020.

Les Comptes annuels 2020 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 260 491 euros
- Revenus de la dotation : 721 394 euros
- Dons manuels : 0 euros
- Résultat de l'exercice : - 344 377 euros

Le Conseil d'administration prend acte que les revenus de la dotation sur l'année 2020 correspondent à six mois de redevance de la licence d'exploitation du FCR octroyée à la société F2R2, qui a pris le relais de l'exploitation technique et commerciale du FCR à partir du 1er juillet 2020, soit 900.000 euros, desquels ont été déduits 178.606 euros correspondant à la somme de reprise au titre des services d'adressages facturés par l'ancien opérateur du FCR mais non encore fournis et dont la fourniture incombera à la société F2R2.

Le Conseil d'administration prend acte qu'en dépit de la perte réalisée sur l'exercice et d'une dette fiscale et sociale de 895 500 euros, les fonds propres de l'OP3FT sont toujours positifs à hauteur de 157 011 euros, et décide de suivre avec attention l'évolution de cette situation.

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2020 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2020 seront publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

## **ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2020 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2020 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2020 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

## **PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR**

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 des délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

## **OP3FT BRANCHES / APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte la résolution suivante concernant OP3FT Branches :

« **Résolution unique** - Approbation des Comptes annuels 2020 d'OP3FT Branches

*L'Actionnaire Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les Comptes annuels 2020 d'OP3FT Branches.*

*Les Comptes annuels 2020 d'OP3FT Branches se caractérisent par les données suivantes :*

- *Total du bilan : 58 165 euros*
- *Chiffre d'affaires : 0 euros*
- *Résultat de l'exercice : - 6 024 euros* »

## **CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT AUX ETATS-UNIS**

Monsieur Alexis TAMAS présente l'état d'avancement du site Web de présentation d'OP3FT USA, l'antenne locale de l'OP3FT en cours de création aux Etats-Unis.

Le Conseil d'administration prend acte que ce site Web reprend et complète le contenu du document texte qu'il avait décidé de publier lors de sa réunion du 4 septembre 2019, et qu'il n'est donc plus nécessaire de publier ce document texte.

Monsieur Khaled KOUBAA propose d'apporter des améliorations à ce site Web.

Le Conseil d'administration remercie Monsieur Khaled KOUBAA pour sa proposition, et décide de publier le site Web de présentation d'OP3FT USA, « [usa.op3ft.org](http://usa.op3ft.org) », à l'issue de sa finalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 16h30.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864